

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20210218-11-DE
Date de télétransmission : 02/03/2021
Date de réception préfecture : 02/03/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE
POMPEY

SEANCE DU 18 FEVRIER 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	39	39 + 3 pouvoirs

Date de convocation
12 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit février à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de Laurent TROGRILIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Aurélie MACAIGNE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, François ROUGIEUX, Carole SALEUR, Odile SCHMITT, Alain SOLDNER, Laurent TROGRILIC, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Pascal BECK, Béatrice BOCHNAK, William GRAFF.

Représentés : Martine LEPIANKO par Odile SCHMITT, Philippe POTDEVIN par Laurent TROGRILIC, Bernard VERGANCE par Valentin DETHOU.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Projet d'acquisition d'une solution de covoiturage dédiée aux déplacements domicile travail des salariés du Bassin de Pompey – validation du plan de financement détaillé dans le cadre de la subvention FEADER

N° de délibération : 11

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
39	42	42	0	0	0

Rapporteur : M. DETHOU

Suite à la délibération du 15 octobre 2020, le Bassin de Pompey a déposé, auprès de la Région Grand Est, une demande de subvention FEADER portant uniquement sur l'investissement, au titre du développement d'une future plateforme de covoiturage territoriale sur la base d'un budget prévisionnel.

En complément à cette délibération, il vous est proposé d'approuver le plan de financement suivant :

	Type de dépense	Autofinancement HT	Subvention HT	Dépenses total HT	
Année 1	investissement	développement de la plateforme	3 579,75 €	FEADER 6 095,25 €	9 675,00 €
	fonctionnement	licence annuelle	7 400,00 €	0,00 €	7 400,00 €
Année 2	fonctionnement	licence annuelle	7 400,00 €	0,00 €	7 400,00 €
TOTAL Financement		18 379,75 €	24 475 €	24 475,00 €	

Il est à noter que les entreprises partenaires de la démarche financeront directement au prestataire le coût de l'animation de la démarche via différents forfaits. Le coût estimé de l'animation sur 24 mois étant de 9 000 €.

Le montant total du projet investissement et fonctionnement s'élève 24 475,00 € HT sur 24 mois, l'investissement d'un montant total de 9 675 € pourrait donc faire l'objet d'une subvention européenne FEADER sur l'investissement pour un montant total de 6095,25 € HT, au titre du développement de la plateforme.

Il est proposé de solliciter son inscription FEADER au titre du programme de développement rural 2014- 2020 Lorraine.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention FEADER d'un montant de 6 095,25 € HT au titre du Programme de Développement Rural (Lorraine) 2014 – 2020 en vue de l'acquisition d'une solution de covoiturage dédiée aux déplacements professionnels ou domicile travail.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an
susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC